HAL
open science

Les débuts du peintre Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre Toulouse et Carcassonne (1776-1788)

Pierre Marty

To cite this version:

Pierre Marty. Les débuts du peintre Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre Toulouse et Carcassonne (1776-1788). Locus Amoenus, 2020, 18, pp.115. 10.5565/rev/locus.380 . hal-03117068v2

HAL Id: hal-03117068

https://hal.science/hal-03117068v2

Submitted on 29 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les débuts du peintre Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre Toulouse et Carcassonne (1776-1788)

Pierre Marty

École Pratique des Hautes Études, SAPRAT, EA 4712 (Paris)

pierre.marty.01@gmail.com

Réception : 14/07/2020, Acceptation : 06/10/2020, Publication : xx/xx/2020

RESUME

Le parcours international du peintre en miniature Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre France, Espagne et Angleterre, reste méconnu. Cet article entend éclairer une période importante de la carrière de cet artiste, celle de sa formation, au sein de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, et documenter son premier emploi, celui de professeur, à l'âge de 18 ans, au sein de l'école de dessin fondée à Carcassonne par Jean-Auguste Chastenet de Puységur.

Mots-clés :

XVIIIe siècle ; peinture en miniature ; école du génie ; dessin ; école de dessin ; enseignement ; académies artistiques ; Toulouse ; Carcassonne

ABSTRACT

The transnational trajectory of the miniaturist Joseph-Marie Bouton between France, Spain and Britain remains largely unknown. This article uncovers the crucial period of the artist's formation in the Toulouse *Académie royale de peinture, sculpture et architecture*, and his rise at the young age of 18 to the drawing chair at the drawing school created in Carcassonne, by Jean-Auguste Chastenet de Puységur.

Keywords:

18th century; miniature painting; engineering school; drawing; drawing school; teaching, artistic academies; Toulouse; Carcassonne

Peu d'études se sont penchées sur la carrière du peintre Joseph-Marie Bouton[1] (Cadix, 1768[2]-Chartres, 1823). Les quelques travaux monographiques à lui avoir été consacrés, ceux de Juliette Martin-Bouton et Robert Mesuret, remontent aux années 1960[3]. Ces deux auteurs s'attachèrent à retracer le parcours de l'artiste et à établir le catalogue de son œuvre, en s'appuyant sur des documents issus de fonds archivistiques tant français qu'espagnols, mais surtout à partir de documents alors aux mains des descendants de Bouton.

Le parcours remarquable d'un peintre méconnu

Fils de Marie-Anne Bastide et du peintre en miniature Guillaume Bouton, il naquit à Cadix en 1768, où son père exerçait alors son métier[4]. L'enfant suivit sa famille, et les pas de son père qui, à compter de 1774, revint s'installer dans la ville où il avait fait ses premières armes, Toulouse. C'est là que Joseph-Marie se forma. Il mena ensuite une carrière remarquable qui le conduisit tout d'abord, dès 1788, à Paris[5]. Il y intégra en 1789 les écoles de l'Académie royale, où ses travaux furent encadrés par des professeurs de tout premier plan, comme les sculpteurs Augustin Pajou et Louis-Philippe Mouchy[6]. C'est à cette période qu'il put entrer dans l'atelier

---

[1] Je remercie Guy-Michel Leproux pour ses relectures et ses remarques, Julien Lugand pour ses conseils.

[2] La date de naissance de Bouton a été fixée à 1768 par une mention dans un livret d'exposition de l'Académie des arts de Toulouse datant de 1778, indiquant « Monsieur Bouton cadet, âgé de 10 ans » (R. MESURET (1972), *Les expositions de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (1751-1791)*, Toulouse, p. 341). Aucun autre document ne vient appuyer cette affirmation, mise en doute par la découverte de l'acte de décès du peintre, où il est dit âgé de 58 ans, ce qui supposerait une naissance en 1765 (N. LEMOINE-BOUCHARD (2012), *Les peintres en miniature 1650-1850*, Paris, p. 122, Archives départementales, dorénavant A.D., d'Eure et Loir, 3 E 085 117, 1823, 28 mars). Pourtant, sur une carte de sûreté, datée du 2 juin 1793, Joseph-Marie Bouton se dit âgé de 24 ans et né à Cadix, ce qui induirait une date de naissance en 1768 ou 1769 (Archives nationales, F_7 4791, Registre des cartes de sûreté, section Bonne nouvelle, cartes blanches, B, 1793, 2 juin, n° 105). La certitude absolue de la date de naissance du peintre ne pourra être établie qu'avec son acte de baptême, mais il semble cependant falloir écarter l'hypothèse d'une naissance en 1765 et retenir celle de 1768. Quant au lieu, il a été indiqué à plusieurs reprises par le peintre au cours de sa vie J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET (1960), *De Goya à Bouton, cinq miniaturistes à la cour de Madrid*, Toulouse, p. 23-24.

[3] J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET (1960), *De Goya à Bouton*…op. cit. ; R. MESURET (1967), « Tres pintores de Camara : Bouton, Bauzil y Goya », *Goya*, 67, p. 12-15 ; J. MARTIN-BOUTON (avril 1962), « Guillaume et Joseph Bouton. Miniaturistes européens », *Gazette des Beaux-Arts*, p. 241-250.

[4] J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET (1960), *De Goya à Bouton…*, op. cit., p. 21.

[5] Ibidem, p. 22.

[6] Ibidem, p. 22, 28.

du peintre François-André Vincent[7]. Il aurait, peu après, obtenu des commandes de la cour. On conserve ainsi plusieurs miniatures représentant Louis XVI, Marie-Antoinette, ou leur fille, Madame Élisabeth (1764-1794)[8]. Durant la Révolution, Bouton resta dans la capitale, où il est documenté jusqu'en 1799. Il en partit pour rejoindre Toulouse avant d'aller à Madrid où il vécut durant 5 ans, et fut protégé par l'homme politique et collectionneur Manuel Godoy[9]. Il y travailla pour la famille royale, et obtint même d'être nommé « pintor de la Camara del Rey ». Cette faveur lui avait été accordée, à en croire Juliette Martin-Bouton, par le succès de l'un de ses portraits, représentant la reine Maria-Luisa et l'infant Francisco de Paula dans les jardins d'Aranjuez[10]. Son séjour devait s'achever provisoirement en 1808, alors qu'il voyait sa situation personnelle progresser. L'invasion napoléonienne et la Guerre d'indépendance espagnole l'obligèrent à retourner à Paris, où sa famille s'installa. Une fois la situation devenue plus favorable en Espagne, le peintre effectua à nouveau quelques séjours à Madrid[11]. Á en croire ses biographes, les années 1810 furent marquées par d'incessants voyages. L'artiste tourna tout d'abord ses regards vers l'Espagne, puis vers l'Angleterre, peu après la chute de Napoléon. La famille de Bouton restée à Paris, Joseph-Marie serait allé seul tenter sa chance à Londres, en 1816. Il y exposa ses travaux lors des salons organisés par la Royal Academy, de 1816 à 1819, date à laquelle il semble avoir définitivement quitté l'Angleterre pour revenir à Paris, où il avait gardé un atelier. Dès 1814, sa femme avait obtenu pour le peintre une source de revenus réguliers : une charge d'entreposeur particulier des tabacs de la résidence de Chartres[12]. C'est dans cette ville que Joseph-Marie Bouton se retira, et mourut, en 1823[13]. Ce

---

[7] J. MARTIN-BOUTON (avril 1962), « Guillaume et Joseph Bouton… », op. cit., p. 245.

[8] Ibidem.

[9] I. ROSE-DE VIEJO (1983), *Manuel Godoy: patrón de las artes y coleccionista*, tesis doctoral sous la dir. de Xavier de Salas Bosch, Universidad Complutense de Madrid, t. 1, p. 192, 241 ; A. LUXENBERG (1997), « Figaros and free agents: some perspectives on French painters in eighteenth-century Spain », dans R. KASL et S. L. STRATTON, *Painting in Spain in the age of Enlightenment. Goya and his contemporaries* [Catalogue d'exposition, Indianapolis Museum of art, New-York, The Spanish institute], New-York, p. 47.

[10] J. EZQUERRA DEL BAYO (1916), *Exposición de la Miniatura-retrato en España*, catálogo general, Madrid, p. 31, planche XXX ; J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET (1960), *De Goya à Bouton…*, op. cit., p. 31. Suivant les renseignements de J. Bouton et R. Mesuret, ce portrait aurait « disparu pendant les guerres civiles de la Seconde République ». Il faut l'identifier à la miniature, qui correspond en tous points à celle illustrée dans l'ouvrage d'Ezquerra del Bayo, et passée en vente à Paris (*Maîtres anciens et du XIXe siècle*, Paris, Art curial, vente du 23 juin 2020, lot 272, miniature sur ivoire, signée J. Bouton pinx[it], 1805, 0, 225 x 0, 15 m). Doté d'un superbe cadre, ce petit portrait, d'une très belle facture, a été adjugé pour la somme de 257 000 euros (voir figure 1). Un cadre d'une facture très proche, quoique de dimensions différentes (0, 42 x 0, 25 m) est conservé dans les collections du musée Lazaro Galdiano (n° d'inventaire 05151). Il est attribué au Français Louis Leprince, « dorador de la Camara del Rey » dès 1797, suivant la fiche d'œuvre du musée.

[11] C. ESPINOSA MARTIN (2011), *Las miniaturas en el Museo Nacional del Prado. Catálogo razonado,* Madrid, p. 42-43.

[12] L'entreposeur était « celui qui est préposé à la garde et à la vente de certaines marchandises dont le gouvernement à le monopole » (*Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1835, article « entreposeur »).

[13] Ces différentes informations sont tirées de l'ouvrage suivant : J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET (1960), *De Goya à Bouton…*, op. cit., p. 24-27.

remarquable parcours reste encore parsemé de zones d'ombres. Certains documents, découverts dans des dépôts d'archives languedociens, permettent d'éclairer une période importante dans la carrière de cet artiste, celle de sa formation et de son premier emploi.

Figure 1.

Portrait de la reine d'Espagne Marie-Louise de Bourbon-Parme et de son fils l'infant François de Paule dans les jardins d'Aranjuez, collection particulière (cliché Art Curial).

Une formation transversale : peinture et ingénierie (1778-1786)

Joseph-Marie fut initié à la peinture par son père, Guillaume[14]. Ce dernier était professeur à l'Académie royale de peinture de Toulouse, une des académies artistiques les plus importantes

[14] Son fils aîné, Jean-Bernard, devint militaire. Il avait déjà quitté Toulouse en 1782.

en France après celle de Paris, au siècle des Lumières[15]. À Toulouse, une première école de dessin avait vu le jour en 1726, dans l'atelier du peintre de la ville, Antoine Rivalz. Son successeur, Guillaume Cammas, avait transformé l'école en Société des arts en 1746. Dès lors, des amateurs d'art pouvaient prendre une part active à la vie de l'établissement[16]. L'un d'eux, Louis de Mondran, permit à la Société d'obtenir la protection royale et des lettres patentes érigeant la Société académique en Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Elle fut la seule académie artistique, à l'exception de celle de Paris, à obtenir le titre d'Académie royale. Mondran, dès 1751, proposa l'organisation d'expositions, qui eurent lieu, chaque année, jusqu'en 1791[17]. Guillaume Bouton participa à l'organisation de trois de ces salons, en 1772, 1776 et 1779[18]. En 1776, c'est sans doute grâce à lui que son fils put exposer très précocement sa production. On retrouve en effet sa trace dans ce catalogue, alors que Joseph-Marie était à peine âgé de huit ans[19]. Probablement peu après, il intégra les classes de l'Académie. En septembre 1782, l'adolescent devint orphelin de père[20], et poursuivit son apprentissage à l'Académie, où il y suivait une voie assez différente de ce que l'on connaît à ce jour du reste de sa carrière, qui fut celle d'un peintre de cour spécialisé dans la miniature.

En effet, dès 1781, Bouton recevait « un prix pour une carte dessinée à la plume » et était dit « élève de Monsieur Delaistre »[21], qui n'était pas peintre, mais ingénieur. Jean-Henry Delaistre était un ancien professeur de l'École militaire de Paris. Il avait intégré l'administration des travaux publics de la province du Languedoc dès 1774, en tant qu'inspecteur, et était entré à l'Académie grâce à Louis de Mondran, la personnalité la plus influente de l'institution[22]. En 1782, Bouton obtint un prix de perspective et un second prix de dessin d'après la bosse[23], mais

---

[15] L'étude des académies d'art et écoles de dessin en France au XVIIIe siècle connait actuellement un renouveau d'importance, matérialisé par l'efficace programme de recherche porté par Émilie Roffidal (CNRS, FRAMESPA) et Anne Perrin Khelissa (Université Toulouse-2, FRAMESPA), *ACA-RES, Les Académies artistiques et leurs réseaux dans la France préindustrielle* : <https://acares.hypotheses.org/>.

[16] À ce sujet, voir *Les collectionneurs toulousains du XVIIIe siècle*, musée Paul-Dupuy, Toulouse, Paris, 2001.

[17] Sur ces salons, voir R. MESURET (1972), *Les expositions*…op.cit. ; S. TROUVE (2012), « Les Salons de Toulouse de 1751 à 1791 », dans *Entre Flandres et Italie, princes collectionneurs*, musée de Saint-Antoine L'Abbaye, Paris, p. 97-105. ; M. GUILLIN (2013), « *L'anéantissement des arts ? » : l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse au XVIIIe siècle (1751-1793)*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, sous la dir. de Pascal Julien et le « tutorat » de Fabienne Sartre, Université Toulouse-II, vol. 1, p. 413-419 ; et en dernier lieu, P. MARTY (2019), *Louis de Mondran (1699-1792), parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris*, thèse d'histoire de l'art sous la dir. de Guy-Michel Leproux, EPHE, vol. 1, p. 237-253.

[18] R. MESURET (1972), *Les expositions*… op. cit., p. 219, 283, 345.

[19] R. MESURET (1972), *Les expositions*…, op. cit., p. 301, salon de 1776 : « 226. Plusieurs desseins, par Marie-Joseph cadet Bouton, élève de Monsieur son père, académicien ».

[20] Guillaume Bouton mourut le 7 octobre 1782, à 52 ans. Archives municipales (dorénavant, AM) de Toulouse, GG 359, 1782, 7 octobre.

[21] *Affiches, annonces, avis divers de Toulouse*, 1781, 11 juillet, p. 112. Bouton avait obtenu, en outre, un « second prix d'anatomie ».

[22] P. MARTY (2019), *Louis de Mondran*…, op. cit., vol. 1, p. 397-407.

[23] *Affiches, annonces*…, 1782, 31 juillet, p. 125.

surtout, il devint l'un des premiers élèves de l'école du génie, ouverte cette même année sous l'impulsion de Mondran[24]. Ce dernier avait créé cette classe afin de former un personnel technique susceptible d'intégrer l'administration des travaux publics de la province du Languedoc, et donc en premier lieu, des ingénieurs. Cette démarche reçut rapidement le soutien d'une personnalité de premier plan, l'archevêque de Toulouse, Étienne-Charles Loménie de Brienne.

Pour initier cette école, Mondran avait sélectionné « les meilleurs élèves de l'Académie[25] », parmi lesquels Bouton. Le parcours de celui-ci fut couronné de succès, comme en témoigne son premier prix d'architecture de l'école du génie[26]. Peu après, en 1785, le jeune homme ne reçut qu'un prix d'encouragement pour le modèle vivant[27], mais il remporta le premier prix l'année suivante[28], avant de voir son travail primé du prix du porte-crayon, qui récompensait l'académie la plus réussie[29]. Ces nombreuses distinctions témoignent d'un élève maîtrisant des champs variés du dessin d'architecture ou d'ingénierie, comme le dessin de la carte au lavis[30], mais aussi l'étude du modèle vivant. Devenu en quelques années l'un des élèves les plus doués de cette académie, c'est pourtant hors de Toulouse que le jeune artiste alla faire valoir ses talents. C'est ce qu'indique une délibération de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Carcassonne[31], qui acte la création en 1786, par l'évêque de la ville, d'une école de dessin

---

[24] R. MESURET (1972), *Les expositions*…, op. cit., p. 420, Salon de 1783, n. 37.
[25] L. de MONDRAN, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture*, 5e cahier, p. 46 (édition critique par P. MARTY (2019), *Louis de Mondran*…, op. cit., vol. 2, p. 554).
[26] *Affiches, annonces…*, 1783, 13 août, p. 134.
[27] *Affiches, annonces…*, 1785, 17 août, p. 130. Bouton a pu obtenir un prix en 1784, mais l'article évoquant la remise des prix n'en fait pas le détail (*Affiches, annonces…*, 1784, 11 août, p. 131).
[28] *Affiches, annonces…*, 1786, 23 août, p. 143.
[29] *Affiches, annonces…*, 1787, 29 août, p. 138.
[30] Le dessin d'après la carte au lavis faisait ainsi l'objet d'un concours à part entière au sein de l'École des Ponts et chaussées de Paris qui servit de modèle à l'École du génie toulousaine dès 1783 (A. PICON (1988), *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Paris, p. 197-198).
[31] La délibération a été transcrite par Jacques-Alphonse Mahul dans son *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1857-1882, vol. VI, 2, p. 381-382. Mahul recopiait les *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne* de Pierre Viguerie. Cet auteur avait fait paraître un premier volume chez l'éditeur carcassonnais Polère, en 1805. Il avait prévu d'en faire imprimer deux autres, qui ne virent jamais le jour, mais qui sont toujours conservés sous forme de manuscrits, déposés aux Archives départementales de l'Aude, c'est dans le premier, qui aurait dû être le second des trois volumes, que Viguerie transcrit la séance du 30 juin 1786 de l'assemblée de l'Assiette de Carcassonne. Les trois volumes sont conservés sous la cote 26 Dv 6. Nos recherches n'ont pas permis de retrouver trace de ladite séance. Elle ne se trouve pas sous les cotes 13 C 15 à 13 C 19 des Archives départementales de l'Aude, qui rassemblent les procès-verbaux des assemblées de l'assiette du diocèse de Carcassonne de 1785 à 1789. L'existence de cette séance est toutefois confirmée par d'autres documents, notamment par une lettre de Mariane, syndic du diocèse, adressée aux consuls et maire de Carcassonne le 4 juillet 1786 pour faire afficher des placards stipulant l'ouverture de l'école (A.D. de l'Aude, 4E69/BB103). Nous donnons en pièce justificative (n° 1) transcription de la délibération, telle qu'elle a été transcrite dans le texte de Viguerie.

ayant pour professeur un certain Bouton, « élève de l'Académie de Toulouse », identifiable à Joseph-Marie.

Le jeune professeur de l'École de dessin de Carcassonne

À mi-chemin entre la capitale économique Languedocienne, Toulouse, et la capitale administrative, Montpellier, Carcassonne était située non loin du canal du Midi. La ville était forte d'une population estimée à un peu plus de 15000 habitants en 1788[32]. Son économie, essentiellement basée sur l'industrie textile et le commerce d'étoffes, connaissait alors une grave crise[33]. Cette crise économique amena les dirigeants à prendre des décisions susceptibles d'être utiles à « cette ville considérablement apauvrie depuis la chute de son commerce ».

Figure 2.

Localisation de Carcassonne par rapport à Toulouse et Montpellier (source : IGN, 2012).

À la tête de la pyramide administrative de la province du Languedoc se trouvait l'assemblée des États du Languedoc, dont l'action était relayée par différentes entités administratives intermédiaires. Les sénéchaussées, tout d'abord, étaient au nombre de trois, celles de Nîmes-Beaucaire, Toulouse, et Carcassonne. Les travaux publics constituaient

[32] J. RIVES (1990), « Une ville peu révolutionnaire », *Histoire de Carcassonne*, dirs. J. Guilaine, D. Fabre, Toulouse, p. 161-173.
[33] L. DUTIL (1911), *L'état économique du Languedoc*, Toulouse, p. 395-396 ; J.M. MINOVEZ (2012), *La puissance du Midi. Drapiers et draperies de Colbert à la Révolution*, Rennes, p. 156-157.

l'essentiel de leurs prérogatives. Créés initialement pour la perception de l'impôt[34], les diocèses civils régissaient quant à eux des territoires correspondant à ceux des évêchés religieux[35]. Les assemblées de l'assiette des diocèses avaient des compétences diverses, allant de l'imposition aux travaux publics, mais pouvaient aussi s'occuper, par exemple, des salaires de régents de collèges[36]. L'assemblée du diocèse de Carcassonne réunissait le sénéchal, seize députés des villes maîtresses du diocèse, quatre députés de villages et les quatre consuls à la tête de la municipalité de Carcassonne. L'assemblée était présidée par l'évêque de la ville[37].

Jean-Auguste Chastenet de Puységur, issu de l'éminente famille de Chastenet, était évêque de Carcassonne depuis 1778. Cette position lui offrait la présidence du diocèse civil, et lui permettait, en outre, de siéger à l'assemblée des États du Languedoc[38]. C'est par l'entremise du diocèse civil que Chastenet s'investit, en œuvrant notamment dans le secteur de l'éducation. Ainsi, l'assemblée qu'il présidait s'intéressa tout d'abord aux écoles chrétiennes, installées à Carcassonne en 1738 par l'évêque Armand Bazin de Bezons (1701-1778). Le 30 mai 1786 la construction de nouveaux locaux pour cet établissement était décidée, et des fonds alloués à l'école pour améliorer l'encadrement pédagogique : on recrutait de nouveaux professeurs, tout en améliorant les pensions dont ils jouissaient[39]. Un mois plus tard, le 30 juin 1786, Chastenet soumit l'idée de monter une école gratuite de dessin. Son objectif était le suivant :

> […] les jeunes ouvriers de cette ville, qui se destinent aux arts et aux professions méchaniques, se trouvent privés de la faculté d'étudier le dessin, qu'aussi, les arts n'ont fait aucune sorte de progrès dans le païs, que la ville est en général dépourvue d'habiles ouvriers ; que la construction des bâtimens, entr'autres, ne s'est nullement perfectionnée depuis plus d'un siècle, que les maisons des particuliers et les édifices publics sont à la vérité construits avec solidité, mais qu'on ne s'attache à leur donner aucune sorte de proportions, ni d'élégance. Que cependant, le païs est

[34] E. PELAQUIER (2014), « Prologue. Présentation historique et géographique des États du Languedoc », dans S. DURAND, A. JOUANNA et E. PELAQUIER, *Des États dans l'État, Les États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Genève, p. 24.
[35] La seule exception notable était celle du diocèse civil de Limoux, qui n'était pas le siège d'un évêché.
[36] S. DURAND (2014), « Les assemblées subordonnées et leurs agents », dans S. DURAND, A. JOUANNA, E. PELAQUIER, *Des États dans l'État, Les États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Genève, p. 95-122.
[37] Ibidem, p. 104.
[38] Jean-Auguste de Chastenet de Puységur (Rabastens, 1740- idem, 1815). Ce Rabastinois de naissance fut tout d'abord évêque de Saint-Omer, puis évêque de Carcassonne en 1778. En cette qualité, il fut député aux États du Languedoc à compter de 1778 (session du 29 octobre 1778. A.D. de l'Hérault, C 7748) et jusqu'à 1787 (session du 13 décembre 1787 A.D. de l'Hérault, C 7737, informations tirées de la base de données *Les États du Languedoc*, équipe CRISES, Université Montpellier III), peu avant son départ, en 1788, pour Bourges, où il avait été nommé archevêque (A. ROBERT, E. BOURLOTON et G. COUGNY (1891), *Dictionnaire des parlementaires français* […], Paris, vol. V, p. 59). Son portrait, conservé au musée du Rabastinois, n'est pas sans rappeler celui de l'abbé Bertrand, réalisé par le peintre toulousain François Bertrand (Musée des Augustins).
[39] A.D. de l'Aude, 61 C 3, Demandes et affaires que porte le syndic du diocèse de Carcassonne à l'assemblée de Nosseigneurs des États, convoqués à Montpellier le 6 décembre 1786. La délibération était prise en accord avec deux délibérations de la municipalité de Carcassonne les 19 et 22 mai 1786.

> plus abondant qu'aucun autre en matériaux excellens, et qu'il y seroit plus aisé qu'ailleurs d'allier l'élégance à la solidité sans augmenter la dépense si les constructeurs n'étoient pas accoutumés à négliger totalement la justesse des proportions, la convenance et la symétrie. Que ces observations pouvoient s'appliquer à diverses autres professions telles que celles des charpentiers, des plâtriers, des menuisiers, des tourneurs, des serruriers, des orphèvres et autres, qui ne peuvent atteindre à la perfection dont elles sont susceptibles, tant que les ouvriers seront privés de l'avantage d'étudier le dessin […] [40].

Il était donc question d'améliorer l'aspect de la ville[41], comme la production des artisans locaux, par le biais du dessin, dans un contexte de crise économique, ce qui n'est pas sans rappeler d'autres propositions, notamment celles de Mondran à Toulouse. Cette personnalité désirait, dès le début des années 1750, faire de l'Académie de peinture le moteur des embellissements qu'il envisageait pour Toulouse[42].

Pour en venir plus spécifiquement au fonctionnement de l'école carcassonnaise, son unique professeur devait donc avoir une parfaite maîtrise du dessin, ce dont pouvait se prévaloir Bouton, qui était en outre susceptible de s'adapter aux attentes d'élèves d'horizons variés. L'évêque « avoit jetté les yeux sur le sieur Bouton, élève de l'Accadémie des arts de Toulouse, dont il lui avoit été rendu le témoignage le plus avantageux »[43]. On peut émettre l'hypothèse que Bouton ait pu être recommandé à Chastenet par la direction de l'Académie de Toulouse, d'ailleurs impliquée dans l'école, puisque les dessins présentés aux prix devaient être corrigés par les associés artistes de l'Académie de Toulouse[44]. Bouton avait dû faire une impression très

---

[40] P. VIGUERIE, *Annales ou Histoire ecclésiastique…*1786, 30 juin (voir pièce justificative n° 1).

[41] Précisons que la délibération fait allusion à la « ville basse », et non à la fameuse cité médiévale, désignée « ville haute » de Carcassonne dans les textes.

[42] À Toulouse, Mondran avait eu pour objectif de dynamiser l'économie locale en s'aidant de l'Académie. L'Académie de Toulouse était composée des écoles et des assemblées où siégeaient ses différents membres. Mondran entendait se servir des assemblées, qui rassemblaient les décideurs, représentants de la municipalité, du parlement de Toulouse ou de la Province, comme les hommes de l'art (ingénieurs, architectes…) pour présenter, discuter et faire adopter ses propositions d'aménagements urbains. Les écoles de l'Académie devaient permettre la formation des artistes et ingénieurs susceptibles d'intervenir directement sur les chantiers. L'amélioration technique, par la pratique du dessin, était censée améliorer la qualité de la production des artisans locaux et donc susciter une croissance de l'économie (P. MARTY (2019), *Louis de Mondran*…, op. cit.). D'autres exemples d'écoles de dessin ayant des buts similaires se rencontrent en France. Ce fut le cas à Bordeaux (I. ROUX (1989), « L'urbanisme », *Le port des Lumières*, vol. 2 : *Architecture et art urbain (1780-1815)* [catalogue d'exposition, musée d'Aquitaine], Bordeaux, p. 17-33 ; L. CHEVALLIER (2017), « L'Académie de peinture, sculpture, architecture civile et navale de Bordeaux (1768-1793), aux origines de l'enseignement de l'architecture en petite Guyenne », *Transversale. Histoire : architecture, paysage, urbain*, 2, p. 9-16 ; ou Dunkerque (G. BLAZY (1982), *Les façades anciennes de Dunkerque*, Dunkerque, p. 19-34).

[43] P. VIGUERIE, *Annales ou Histoire ecclésiastique…*, 1786, 30 juin (voir. pièce justificative n° 1).

[44] A.D. de l'Aude, 4E69/GG378, 1786, règlement pour l'École de dessin de Carcassonne, art. XIV (voir pièce justificative n° 2). L'Académie de Toulouse effectuait déjà pareille tâche en corrigeant les dessins de l'École militaire de Sorèze et ceux du Collège de Rodez (M. GUILLIN, « *L'anéantissement des arts ? »* …, vol. 1, p. 399-400, et Louis de MONDRAN, *Mémoires*…, 3e cahier, p. 23, 4e cahier, p. 24 ; édition critique par P. MARTY (2019), *Louis de Mondran*…, op. cit., vol. 2, p. 435, 533).

favorable, car les responsabilités liées à cet emploi étaient importantes au vu du jeune âge du peintre, 18 ans, qui fait de Bouton l'exemple de plus grande précocité observée à un tel poste dans la France de Lumières[45]. Joseph-Marie, suivant cette délibération « étoit disposé à se fixer ici [à Carcassonne] pendant deux ans pour donner des leçons gratuites de dessein, que son honnoraire pourroit être fixé à la somme de 600 livres par an ». Le revenu qu'il devait toucher était, lui, dans l'ordre des rémunérations offertes par ce genre de structures, comparable, par exemple, aux salaires offerts à Douai, Dunkerque ou Strasbourg, ou à celui reçu par François Devosges à ses débuts, à Dijon[46]. La moitié du salaire devait être payée, personnellement, par l'évêque, et l'autre moitié par le diocèse, la municipalité n'ayant qu'à fournir une salle et le mobilier adéquat[47]. Les occupations du jeune professeur devaient s'entendre ainsi :

> Depuis l'ouverture de l'École jusqu'au dernier du mois d'avril, les élèves seront uniquement occupés du dessin. À commencer du premier mai, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de la carte topographique à la plume ou au lavis. Dans les mois de juin et de juillet, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de l'architecture élémentaire. Dans les mois d'août et de septembre, deux jours de la semaine seront employés à l'étude de la perspective[48].

Il devait en outre s'occuper de sélectionner les modèles, surveiller et corriger les travaux. L'ouverture de l'école fut très rapide, suivant les vœux de l'évêque[49]. Annoncée par placards, dans Carcassonne, dès le 4 juillet, la rentrée eut lieu le 10 juillet 1786[50]. La durée de fonctionnement de l'établissement est inconnue, mais Bouton se présentait comme « professeur de l'école de dessin de Carcassonne » à l'automne 1787[51]. On peut formuler l'hypothèse que le

---

[45] Agnès Lahalle indique que l'âge médian de recrutement d'un professeur, en France, était alors de 41 ans, et que le professeur le plus jeune était un adjoint de l'École de dessin de Paris, âgé de 17 ans. Son poste d'adjoint induisait des responsabilités moindres que celles de Bouton qui avait seul la charge de l'école de Carcassonne (A. LAHALLE (2006), *Les Écoles de dessin au XVIIIe siècle, entre arts libéraux et arts mécaniques*, Paris, p. 166).

[46] A. LAHALLE (2006), *Les Écoles de dessin au XVIIIe siècle…*, op. cit., p. 176. Ajoutons que le salaire de Bouton était le même que celui donné par le diocèse de Carcassonne aux enseignants des Écoles chrétiennes de la ville (A.D. de l'Aude, 61 C 3, 1786, 30 mai).

[47] Le diocèse avait couvert la moitié des frais nécessaires à la rénovation de la salle allouée à l'école. Le mobilier fut intégralement payé par la Ville. Les ouvriers durent cependant attendre le mois de novembre pour être payés des travaux fournis à l'été. La dépense était de 268 livres 3 sols, à un certain Guinchard, maîtres menuisier de Carcassonne, pour l'exécution d'un bureau et de neuf bancs, (199 livres), à un serrurier, Serres aîné, 5 livres 3 sols, et pour divers équipements 64 livres à un ferblantier du nom de Vidal (extrait d'une délibération de l'Hôtel de Ville de Carcassonne, 1786, 15 novembre).

[48] A.D. de l'Aude, 4E69/GG378, 1786, règlement pour l'École de dessin de Carcassonne, art. XII.

[49] A.D. de l'Aude, 4E69/II4, extrait d'une délibération de l'Hôtel de Ville de Carcassonne, 1786, 15 novembre ; 4 E 69/BB38, délibérations de l'Hôtel de Ville de Carcassonne.

[50] A.D. de l'Aude, 4E69/BB 103, 1786, 4 juillet, lettre de N. Mariane, syndic du diocèse aux consuls et maire de Carcassonne, à laquelle est jointe un exemplaire du placard annonçant l'ouverture de l'École.

[51] A.D. de Haute-Garonne, 2 E IM 8451, 1787, 7 novembre, baptême de Marie-Anne-Josèphe Cammas. Bouton se présente comme « professeur de l'École académique de Carcassonne ». Sans en donner la cote, Juliette Martin-Bouton avait repéré l'acte avant nous, mais avait lu « Carlavone » au lieu de Carcassonne, et n'avait pas fait le rapprochement. Nous donnons transcription de l'acte en pièce justificative (n. 3).

départ de Chastenet, nommé archevêque de Bourges en 1788, et celui du peintre, qui partit sans doute peu après pour Paris, aient conduit à sa suppression.

L'existence de cette école de dessin fut donc très brève, et ses bénéfices probablement limités pour la ville, ce qui pourrait expliquer son oubli rapide[52]. L'investissement de Chastenet n'en offre pas moins un bon exemple de l'importance du rôle joué par les hommes d'Église siégeant dans les assemblées administratives languedociennes, tant en matière d'urbanisme que d'éducation, à l'image, par exemple, de Charles-Étienne de Loménie de Brienne.

En revanche, l'expérience fut certainement très enrichissante pour Bouton. L'enseignement qu'il fut à même de donner montre qu'il avait parfaitement assimilé la formation reçue au sein de l'Académie toulousaine, qui dépassait largement les compétences d'un peintre en miniature. Obtenir ce poste de professeur à un âge aussi précoce suppose qu'il était compétent et tenu en haute estime par les protecteurs de l'Académie toulousaine, ce que confirme la suite de sa carrière, à Paris[53]. Il reste toutefois encore à savoir si cette formation au dessin d'ingénierie connut des lendemains dans la carrière de Bouton, ce que pourrait permettre l'examen des archives parisiennes et madrilènes.

---

[52] Un article, concernant l'école de dessin, paru dans le *Moniteur de l'Aude* en 1846 n'en faisait ainsi pas état (N. MALRIC (1846), « De l'Enseignement du dessin aux écoles gratuites de Carcassonne et de la nécessité d'établir dans cette ville une école des arts et des sciences industrielles », *Moniteur de l'Aude*, 20 septembre, 27 septembre). Toutefois, un peu plus tard, en 1847, lors d'une séance de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, Cross-Mayrevieille signala l'existence de l'école en 1786, le rôle de Chastenet de Puységur et du diocèse, comme l'approbation de la ville lors de la séance municipale du 16 novembre 1786, sans toutefois mentionner Bouton (J.P. CROSS-MEYREVIEILLE (1849), « Introduction (Extrait de la séance de la Société en date du 7 mars 1847) », *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, p. VII-XXVI, ref. p. XVII). À l'exception de celles de Mahul, les recherches menées depuis sur l'École de dessin à Carcassonne font remonter les premiers cours de dessin à l'initiative du peintre Jacques Gamelin à l'extrême fin du XVIIIe siècle au sein de l'École centrale de Carcassonne.

[53] Bouton reçut la recommandation officielle de l'Académie de Toulouse par une lettre signée de Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry datée du 6 juin 1789 (J. MARTIN-BOUTON et R. MESURET [1960], *De Bouton à Goya*…, op. cit., p. 22).

Pièces justificatives

-1-

1786, 30 juin

Pierre Viguerie, *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*, vol. 2, f° 24-25[54].

Archives départementales de l'Aude, 26 Dv 6

École gratuite de dessin

En donnant tout au long la délibération ci-après, nous nous dispensons d'entrer dans toute autre explication à l'égard de cet établissement.

« L'an 1786 et le 30 juin, Messieurs les commissaires ordinaires du diocèse, assemblés dans l'une des sales du palais épiscopal, en la manière accoutumée, sous la présidance de Messire Joseph-Charles Dufau, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Carcassonne.

Le sieur Mariane, sindic, a dit que monseigneur l'évêque de Carcassonne, constamment occupé de tout ce qui peut tendre au bien et à l'avantage du diocèse, avoit reconnu que les jeunes ouvriers de cette ville, qui se destinent aux arts et aux professions méchaniques, se trouvent privés de la faculté d'étudier le dessin, qu'aussi, les arts n'ont fait aucune sorte de progrès dans le païs, que la ville est en général dépourvue d'habiles ouvriers ; que la construction des bâtimens, entr'autres, ne s'est nullement perfectionnée depuis plus d'un siècle, que les maisons des particuliers et les édifices publics sont à la vérité construits avec solidité, mais qu'on ne s'attache à leur donner aucune sorte de proportions, ni d'élégance. Que cependant, le païs est plus abondant qu'aucun autre en matériaux excellens, et qu'il y seroit plus aisé qu'ailleurs d'allier l'élégance à la solidité sans augmenter la dépense si les constructeurs n'étoient pas accoutumés à négliger totalement la justesse des proportions, la convenance et la symétrie.

Que ces observations pouvoient s'appliquer à diverses autres professions telles que celles des charpentiers, des plâtriers, des menuisiers, des tourneurs, des serruriers, des orphèvres et autres, qui ne peuvent atteindre à la perfection dont elles sont susceptibles, tant que les ouvriers seront privés de l'avantage d'étudier le dessin ; que les pères de famille ne peuvent

[54] Le document présente une foliotation, et une pagination, biffée (p. 15-17).

procurer cette faculté à leurs enfans, que les plaçant à gros frais en apprentissage dans les grandes villes avec les plus grands risques pour leurs mœurs, tandis qu'ils pourroient les garder auprès d'eux et les perfectionner eux-même dans leur profession, qu'il seroit par conséquent d'une utilité infinie pour la ville et le diocèse d'établir à Carcassonne une école gratuite, où les jeunes ouvriers pussent apprendre les éléments du dessein et se mettre à portée de donner à leurs ouvrages les formes et les proportions les plus belles et les plus favorables ; qu'un pareil établissement ne pourroit qu'entrer dans les vues d'une administration bienfaisante et patriotique qui doit porter son attention non seulement sur tout ce qui peut contribuer au bien et à la prospérité du païs, mais encore sur tout ce qui peut ajouter à la somme des espérances qu'on doit chercher à procurer aux contribuables. Qu'en conséquence, ce prélat avoit jetté les yeux sur le sieur Bouton, élève de l'Accadémie des arts de Toulouse, dont il lui avoit été rendu le témoignage le plus avantageux, et qu'il étoit disposé à se fixer ici, pendant deux ans, pour donner des leçons gratuites de dessein, que son honnoraire pourroit être fié à la somme de 600 livres par an ; et qu'il offroit d'ouvrir l'école dans les premier jours du mois prochain si tout pouvoit être disposé pour cela, qu'en conséquence, Monseigneur l'évêque l'avoit chargé de proposer à l'assemblée de faire l'essai de cet établissement pendant deux ans, sauf après cette époque, apprendre des moyens ultérieurs pour en assurer la stabilité, mais qu'en même temps, ce prélat l'avoit autorisé d'annoncer à l'assemblée qu'il se proposoit de payer à ses fraix la moitié de l'honoraire du professeur pendant les deux premières années ; que l'assemblée pourroit, pendant ce même temps, pendre l'autre moitié sur le fonds des dépenses imprévues, sans recourir à l'imposition, et que ce prélat avoit pensé en même temps que l'école pourroit être placée dans la sale de l'Hôtel de Ville de Carcassonne qui est au-dessous des archives du diocèse, et que la communauté n'hésiteroit pas sans toute, de la consacrer à cette destination, même d'y faire les tables, bancs et autres ameublemens nécessaires, ce qui ne formeroit pour la ville de Carcassonne qu'un très petit objet de dépense, dont les habitans recueilleroient les plus grands avantages.

Le sieur syndic a ajouté qu'il ne doute pas que l'assemblée ne s'empresse d'entrer dans les vues de Monseigneur l'évêque, et de concourir à l'exécution d'un projet aussi utile et qui assure à Monseigneur l'évêque de nouveaux droits à la reconnoissance du diocèse de la ville.

Sur quoi, l'assemblée a délibéré :

1° De remercier Monseigneur l'évêque du zèle patriotique avec lequel il veut bien s'occuper de tout ce qui tend au bien du païs.

2° De concourir à l'établissement qu'il se propose de faire dans la ville de Carcassonne d'une école gratuite de dessein en faveur des jeunes ouvriers qui se destinent aux arts et professions méchaniques, et de supplier, à cet effet, Monseigneur l'évêque d'appeler le sieur Bouton, ou tout autre, et de convenir de l'honnoraire qui lui sera attribué, et dont le diocèse supportera la moitié, qui sera prise sur les fonds des dépenses imprévues.

3° De prier Messieurs les maire et consuls de Carcassonne de vouloir bien proposer à la communauté de destiner à cette école la sale de l'Hôtel de Ville qui est au-dessous des archives du diocèse et qui a été récemment reconstruite à fraix communs, entre la ville et le diocèse, comme aussi de l'approprier et garnir de bancs, tables et autres meubles nécessaires.

4° D'ouvrir l'école aussitôt que tous les arrangemens préalables auront été remplis, et d'autoriser à cet effet Monsieur le syndic à y pourvoir le plus tôt qu'il sera possible.

5° Enfin, l'école sera ouverte sans interruption jusqu'aux vacances de l'année prochaine, et que l'honnoraire du professeur sera proportionné pour la présente année à la durée du cours, et sera fixé à seize mois si l'école est ouverte avant le 15 du mois prochain. Dufaur, vicaire général, De Rolland, Poncet ainé, Fages, Mariane, syndic, Pech, greffier, signés. »

D'après cette délibération, Messieurs les commissaires du diocèse firent un règlement pour cette école, le 11 août 1786, qui fut imprimé, et le conseil municipal, par deux délibérations en date des 12 septembre et 15 novembre de la même année pourvut de son côté à l'appropriation de la sale et autres choses nécessaires pour cet établissement qui fut en activité.

-2-

1786, 11 août

Règlement pour l'École de dessin de Carcassonne

Archives départementales de l'Aude, 4H69/GG 378

Règlement arrêté par Messieurs les commissaires du diocèse de Carcassonne, pour l'École gratuite de dessin établie dans ladite ville.

Article premier

Monseigneur l'évêque de Carcassonne et Messieurs les commissaires ordinaires du diocèse étant les fondateurs de cette école, en conserveront la direction et administration.

Article II

Le nombre des élèves ne pourra excéder quarante ; sur ce nombre, douze places seront exclusivement réservées à la présentation de Monseigneur l'évêque de Carcassonne, qui pourra en disposer en faveur des habitans du diocèse, toutes les autres places seront à la disposition de Messieurs les administrateurs.

Article III

Nul élève ne pourra être reçu dans l'École que sur un billet d'admission signé de Monseigneur l'évêque, de son représentant, ou du syndic du diocèse, et adressé au professeur ; ces billets seront renouvelés tous les trois mois.

Article IV

Le professeur signera les billets d'admission, et tiendra note sur un registre-journal du jour de la remise ; il les gardera en liasse pour y avoir recours en cas de besoin.

Article V

L'ouverture de l'École se fera à l'avenir le douze novembre, et la clôture le vingt-huit septembre suivant.

Article VI

L'École [se] tiendra depuis cinq heures du soir jusqu'à sept ; elle ne vaquera que les dimanches et fêtes chômées et tous les samedis des semaines où il n'y aura pas de fête, à l'exception des derniers samedis de chaque mois, qui seront employés à la résumption[55] et à la distribution des places par ordre de mérite. Ces jours-là, la séance sera de trois heures, et les élèves entreront à quatre heures pour sortir à sept.

Article VII

Les élèves seront rangés dans l'école par ordre de mérite ; les places seront données tous les mois par un concours, qui sera fait à la fin dudit mois ; l'ordre en sera affiché dans l'École, et

[55] « Action de résumer » (*Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1762, art. « resumption »).

une copie signée du professeur sera remise au syndic du diocèse pour être mise sous les yeux de l'administration.

Article VIII

Les élèves se comporteront dans l'École avec la plus grande décence ; ils se tiendront découverts et observeront le plus grand silence et la plus exacte subordination envers le professeur, et ne pourront sortir, sous quelque prétexte que ce soit, qu'avec son agrément. Le professeur sera autorisé à renvoyer ceux des élèves qui, après avoir été avertis, contreviendroient à quelqu'une des dispositions de cet article.

Article IX

Le professeur distribuera aux élèves les modèles selon les dispositions et les progrès de chacun. Les élèves qui pourroient s'en procurer d'ailleurs ne les copieront dans l'École qu'avec son approbation.

Article X

Le professeur tiendra une note de l'assiduité des élèves ; il en fera l'appel à cinq heures et demie, et en remettra tous les mois une copie signée de lui au syndic du diocèse.

Article XI

Les dessins ou originaux appartenans à l'École seront marqués ; il en sera tenu un compte exact, et les élèves en répondront. Ce ne sera qu'à cette condition qu'ils leur seront confiés pour travailler chez eux.

Article XII

Depuis l'ouverture de l'École jusqu'au dernier du mois d'avril, les élèves seront uniquement occupés du dessin. À commencer du premier mai, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de la carte topographique, à la plume ou au lavis. Dans les mois de juin et de juillet, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de l'architecture élémentaire. Dans les mois d'août et de septembre, deux jours de la semaine seront employés à l'étude de la perspective.

Article XIII

Tout élève qui, sans raison légitime, se sera absenté de l'École pendant un mois, ne pourra concourir aux prix.

Article XIV

Le concours pour les prix se fera à la fin de l'année classique, à d'autres heures que celles de l'École, pour n'en pas déranger la tenue et retarder les progrès. Les feuilles sur lesquelles les élèves travailleront seront signées au moins par un des administrateurs et par le professeur. Les élèves écriront leur nom au bas de leur dessin, le recouvriront d'un morceau de papier cacheté et peint en noir intérieurement, afin que le nom ne puisse être lu au transparent du papier. Les ouvrages du concours de prix seront adressés à la classe des associés artistes de l'Académie royale de Toulouse pour, sur leur jugement, le prix être adjugé aux auteurs des ouvrages qu'ils auront choisi. Le nom des élèves sera décacheté par l'administration après le renvoi des ouvrages.

Article XV

Les médailles des prix auront d'un côté les armes de la province accolées avec celles de Monseigneur l'évêque de Carcassonne, le tout entouré d'une branche de laurier et d'une branche de palmier, et orné d'une devise. Sur le revers sera gravé la nature du prix, le nom et la patrie de l'élève qui l'aura remporté et l'année de la distribution.

Article XVI

Tous les ans, après la distribution des prix, il sera placé dans l'École une planche ou tableau en gros caractères, où seront inscrits les noms des élèves couronnés etc. pour y rester à perpétuité. Cette planche sera aux frais de l'élève qui aura remporté le prix le plus considérable.

Délibéré, à l'assemblée particulière du diocèse, à Carcassonne, le onzième août mil sept-cent quatre-vingt-six. Signé Dufau, vicaire général ; De Rolland ; Poncet aîné, Fages ; Mariane, syndic, Pech, greffier.

À Carcassonne, de l'imprimerie de R. Heirisson, imprimeur du Roi.

-3-

1787, 7 novembre

Acte de baptême de Marie-Anne-Josèphe Cammas

Archives départementales de Haute-Garonne, 2 E IM 8451, registre paroissial de Toulouse, paroisse Saint-Étienne, 1787.

L’an mil sept cent quatre-vingt-sept et le septième novembre, est née Marie-Anne-Josèphe, fille de Monsieur Lambert-François Thérèse Cammas, professeur de l’Accadémie royale de Toulouse, et de dame Marie-Françoise Bouton, mariés, et a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Monsieur Joseph-Marie Bouton, professeur de l’École académique de Carcassonne, et pour marraine Dame Marie-Anne Bastide Bouton, grand-mère maternelle, qui ont signé avec nous et le père.

(*Signé* :) Cammas père, Mariane Bastide Bouton, Marie Bouton Cammassette fille. Bouton cadet, parin, Bernadez, curé.

…